

À VOS BACS... PRÊTS ? TRIEZ !

Chaque habitation de l'agglomération* aura reçu un bac jaune et un bac gris au plus tard le 20 décembre 2024.

JE PEUX LES UTILISER DÈS MAINTENANT.

Plus besoin de sacs jaunes pour les emballages : ils vont directement dans le bac jaune. Les sacs noirs contenant les ordures ménagères sont à déposer dans le bac gris.

Les bacs peuvent être sortis entre 19^h la veille et 5^h du matin le jour de la collecte, et doivent être rentrés au plus tard 24 heures après la collecte.

Exception : les usagers dont la collecte s'effectuait jusqu'à présent en points de regroupement pourront utiliser les nouveaux bacs à partir du 31 mars 2025, lors de la mise en œuvre des nouveaux circuits de collecte.

JE N'AI PAS REÇU MES BACS !

Absent pendant l'enquête menée par CONTENUR ? Je peux encore y répondre :

- ➔ lors du passage des agents distributeurs
- ➔ par téléphone au 05 54 54 29 96 (appel non surtaxé)
- ➔ en envoyant un mail à l'adresse cagc.contenur@gmail.com

Seuls les usagers ayant répondu à l'enquête recevront des bacs.

Attention : le dépôt de déchets en sacs ou en vrac sur la voie publique sera interdit à compter du 31/03/25 et considéré comme un dépôt sauvage.

JE FAIS QUOI DE MES ANCIENS BACS ?

Si vous souhaitez faire reprendre vos anciens bacs, sortez-les dès maintenant et signalez-vous auprès de CONTENUR ou de la Direction Gestion des Déchets (au numéro vert) pour être intégré au circuit de reprise.

La reprise des anciens bacs et la distribution** des nouveaux bacs sont **gratuites**.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER À PARTIR DU 31 MARS 2025 ?

Seuls les nouveaux bacs pucés pourront être collectés :

la puce permet d'identifier votre bac et d'être pris en charge par le camion de collecte.

JE PLACE MES BACS DEVANT CHEZ MOI, LA POIGNÉE DU BAC DIRIGÉE VERS MA MAISON.

Mon jour de collecte pourra évoluer :

il y aura toujours une collecte par semaine en alternance entre les bacs gris et les bacs jaunes.

EST-CE QUE MES DÉCHETS VONT ME COÛTER PLUS CHER ?

Il n'y aura pas de tarification incitative avant 2028. À cette date, elle sera calculée annuellement en fonction du nombre de levées du bac et non en fonction du poids.

En réduisant ma production de déchets et en présentant mon bac uniquement lorsqu'il est plein, je prends de bonnes habitudes.

MON HABITATION N'A PAS D'ACCÈS DIRECT À LA RUE.

Le bac n'est pas la solution adaptée à votre habitation. Des conteneurs collectifs vont être positionnés à proximité des habitations concernées. Vous serez informés en début d'année de l'adresse de votre lieu de collecte.

LE VOLUME DE MES BACS N'EST PAS ADAPTÉ À MON FOYER.

- ➔ Certaines exceptions permettent aux usagers de prétendre à un bac plus grand. Contactez la Direction Gestion des déchets de Grand Châtellerault. La solution sera adaptée au cas par cas.
- ➔ Si la composition de votre foyer a évolué, vous pourrez changer vos bacs **à partir du 2 mai 2025**.

*hors SIMER | **aux usagers qui ont répondu à l'enquête

RÉDUIRE
TRIER
VALORISER

Novembre / Décembre 2024

BON À SAVOIR

Des points de collecte seront en place dans toutes les communes afin de répondre à des besoins spécifiques :

- départs en vacances
- production anormale de déchets (fêtes de familles ...)
- usagers de passage sur le territoire
- déchets malodorants...

0 800 835 821 Service & appel gratuits

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Antran 86100 Châtellerault
directiongestiondechets@grand-chatellerault.fr

 grand-chatellerault.fr



GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION